DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

EXTENSION (surface de plancher <=40 m² en zone urbaine - U - du PLU*)

*Si l'extension envisagée est supérieure à 20 m² et porte la surface totale de l'ensemble (extension + existant) à plus de 150 m2 : un dossier de Permis de construire devra être établi par un architecte la Loi sur l'architecture s'applique,

Délai d'instruction du dossier complet :1 mois

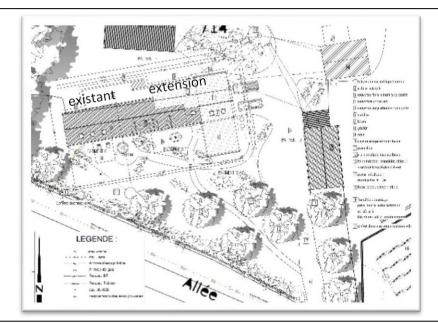
Majoration si consultation des services.

CONSTITUTION DU DOSSIER (en 2 exemplaires)		
	CERFA N° 13703*09 (maison individuelle) http://www.service-public.fr	CERFA N° 13404*09 (autres constructions) http://www.service-public.fr
	Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (** et/ou mail conseillés), terrain	Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (et /ou mail conseillés), terrain
	Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet	Rubriques 5.1 / 5.2– indiquer la description du projet
1-FORMULAIRE	Rubrique 4.2 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension	Rubrique 5.3 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension.
	Rubrique 6 – dater et signer	Rubrique 8 – dater et signer
2- PIECES A FOURNIR	2-1 PLAN DE SITUATION Extrait Plan de ville ou carte IGN Site utile : https://www.geoportail.gouv.fr/carte renseigner votre adresse, ou votre numéro de parcelle	PROJET

Fiche technique par types de travaux – Oct 2022

2-2- PLAN DE MASSE

Sur un extrait cadastral (<u>www.cadastre.gouv.fr</u> ou cartographie <u>de https://www.brest.fr</u>), indiquer sur le planà l'échelle, l'emplacement exact de l'extension, les dimensions doivent être impérativement cotées ainsi que les distances de l'extension avec les limites de propriété, le cas échéant.



2-PIECES A FOURNIR

2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT

Photo de l'emplacement de l'extension. Si le projet est visible de la rue, prendre une vue la plus large possible. Vous pouvez fournir autant de vues que vous souhaitez.



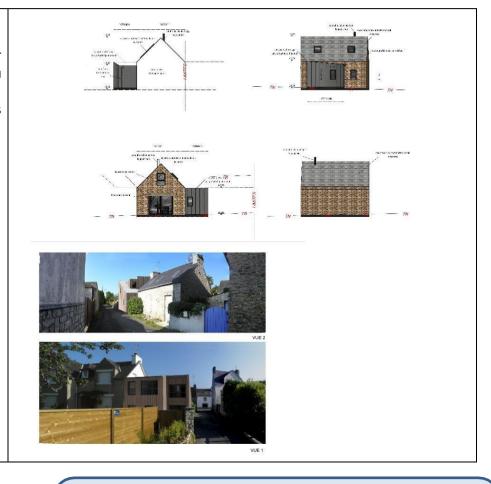
2-4-LE PROJET

Descriptif des matériaux et teintes – vous pouvez fournir une note descriptive pour faciliter la compréhension du projet.

Des élévations cotées de la façade et de la toiture sous forme de dessins ou de plans sous format informatique.

2-5-INSERTION

Photomontage à partir de la photo de l'existant.



Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est à votre disposition en amont du dépôt dela déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

Pour prendre rendez-vous: 02 98 84 28 65

Renseignements complémentaires: 02 98 48 74 60

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 09h00-12h00 / 15h-17h00 -

mardi 15-17h.

Plan local d'urbanisme en ligne : https://www.locmaria-plouzane.fr